

République Algérienne Démocratique et Populaire

Willaya de Bordj-Bou-Arréridj

Daïra d'Ain Taghrout

Commune d'Ain Taghrout

NIF N°: 098434085067513

Avis de réattribution Encore une fois après l'annulation de l'Attribution provisoires

Conformément aux dispositions de l'article 56 du Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics. et l'article 65 et 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 , Portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,

-Vu l'annulation de l'attribution provisoire paru en date du : 11/06/2026

- Vu le recours déposé par l'entreprise .ETC zaid walid en date du : 14/06/2026

-Vu Procès-verbal de la réunion du comité municipal des marchés publics en date du : 01/07/2026 y compris l'étude de recours

-Vu Procès-verbal de la réunion du comité municipal des marchés publics en date du : 09/07/2026 y compris Réexamen du refus de valider le projet du marché

-Vu Procès-verbal de la réunion du comité municipal d'ouverture des enveloppes et d'évaluation des offres

en date du : 12/07/2026 y compris Réévaluation de l'offre de l'entreprise .ETC zaid walid .

Le Président de l'assemblée Populaire Communale d'Ain Taghrout, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N°: 03/ 2026 paru aux quotidiens nationaux : " Clasico sport " en date du : 14/03/2026 en arabe

et " an-nasr " en français le 12/03/2026 et ou presse électronique algerie patriotique en arabe en date du 16/03/2026 et en français el dz watch en date du 16/03/2026 relatif à : Réalisation 04 classes a l'école mahfoudi brahim

Le recours a été accepté , le marché et réattribué comme suivant : -

PROJET	SOUSSIONNAIRE	Montant après rabais En TTC	DELAI D'EXECUTION	NOTE TECHNIQUE	NOTE TECHNIQUE après réévaluation	Observation
Réalisation 04 classes a l'école mahfoudi brahim	Etc : zaid walid NIF : 185340101399110	15.383.649.53	90 j	/100 71.66	58.66/100	Offre moins disant financière ment

Les soumissionnaires non retenus , sont invités de se rapprocher de nos services au plus tard , trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché pour prendre connaissance des résultats détaillés et les Justifications , Tout soumissionnaire désirant formuler un recours peut adresser son recours à Monsieur le président de la commission des marchés dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis aux quotidiens nationaux ou Presse électronique au BOMOP

Le président de l'APC.

MAHFOUDI MAHFOUD